



VILLE D'ARLON

Belgique

Rue Paul Reuter, 8 - 6700 ARLON
Tél : 063/245.600 - Fax : 063/222.975

Formulaire de demande de primes communales « Action Climat » pour l'année 2024

Cadre réservé à l'administration :

Date d'entrée du formulaire :

Date de notification de la Région wallonne (cas échéant) :

Date de demande de renseignements complémentaires :

Date de retour de renseignements complémentaires :

Date dossier complet :

Date d'approbation par le Collège communal :

Date de transmission au service des Finances :

Rappel: Le dossier constitué du formulaire complété et des documents annexes réclamés doit parvenir conformément au règlement :

- Dans les 6 mois de la notification de la Région wallonne prouvant l'octroi d'une prime pour les investissements de types a, b, c, d et e, facturés durant l'année 2024.
- Dans les 6 mois de l'accord du gestionnaire du réseau pour la mise en fonctionnement des capteurs solaires photovoltaïques pour les investissements de type f, mis en fonctionnement durant l'année 2024.
- Dans les 6 mois après facturation pour les investissements de type g et h, facturés en 2024.

Les documents peuvent être soit envoyés par la poste à « **Collège communal de la Ville d'Arlon, 8 rue Paul Reuter à 6700 Arlon** », soit introduits sous forme numérique et notifiés par courrier électronique à l'adresse : primes.actionclimat@arlon.be

1. Renseignements relatifs au demandeur :

Nom : Prénom :

Rue et n° :

Code Postal : Localité :

Téléphone : GSM :

E-mail :

N° IBAN du compte bancaire :

2. Nature des investissements et montant des primes sollicitées :

- Cocher les investissements soumis aux primes en fonction des catégories de revenus. Pour connaître sa catégorie de revenus, le demandeur pourra la vérifier sur le site internet <https://energie.wallonie.be>, dans les onglets concernant les primes à l'habitation.
- Indiquer le montant des primes sollicitées en prenant en compte les plafonds indiqués. La vérification sera réalisée par l'administration grâce aux annexes.

Montant maximum des primes « Action Climat »				
Types d'investissements	Revenu R1	Revenus R2, R3	Revenus R4, R5	Plafonds
a. Isolation de la toiture par les versants ou le plancher des combles.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	700 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	Le montant cumulé avec les primes régionales et autres ne peuvent néanmoins dépasser 100 % du montant des investissements par poste. En ce cas, la prime communale sera réduite afin de ne pas dépasser ce taux.
b. Isolation intérieure ou extérieure des murs de façade et/ou pignons.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	700 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	
c. Isolation du sol.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	700 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	
d. Remplacement de vitrages ou placement de nouveaux châssis.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	700 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	
e. Installation d'un système de chauffe-eau solaire.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	700 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	
f. Installation d'un système solaire photovoltaïque sur à usage résidentiel d'une puissance minimale de 2,5 kWc.	400 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	400 € <input type="checkbox"/>€	
g. Installation ou réhabilitation d'une citerne à eau de pluie d'une capacité minimale 1.500 litres avec alimentation d'au moins un WC de la maison.	1.000 € <input type="checkbox"/>€	1.000 € <input type="checkbox"/>€	1.000 € <input type="checkbox"/>€	
h. Achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité de 150 à 1000 litres pour une utilisation ultérieure.	150 € <input type="checkbox"/>€	150 € <input type="checkbox"/>€	150 € <input type="checkbox"/>€	Idem que la mention ci-dessus. Prime limitée à 50% du coût d'achat.
i. Achat d'une toilette sèche / toilette à compost.	150 € <input type="checkbox"/>€	150 € <input type="checkbox"/>€	150 € <input type="checkbox"/>€	
Montant total des primes avant plafonnement annuel.€€€	
Montant annuel maximum par demandeur.	3.000 €	2.400 €	1.800 €	
Montant total des primes demandées.€€€	

3. Liste des documents à joindre :

Pour que la demande soit complète, le demandeur joint, au formulaire de demande de primes, les documents suivants :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Une copie recto/verso de la carte d'identité.
- Une copie du droit réel ou un accord du propriétaire pour réaliser les investissements en relation au bâtiment pour les investissements de types a, b, c, d, e, f et g.
- Pour les travaux soumis à autorisation urbanistique, l'accord de l'octroi afin de les réaliser.
- Une copie des factures relatives aux investissements effectués. La facture datée doit être au nom et à l'adresse des travaux du demandeur, elle devra comporter le nom de l'entreprise le cas échéant. Elle doit reprendre clairement les postes qui seront soumis à l'obtention de la prime communale.
- Des photos avant travaux (si possible), pendant (si possible) et après travaux, montrant au mieux les réalisations.
- Pour les investissements de types a, b, c, d et e, une copie du document de notification de la Région wallonne prouvant qu'une prime régionale a été octroyée pour des investissements facturés en 2024, ainsi que son montant. Cette notification constitue le point de départ du délai d'introduction dans les 6 mois.
- Pour les investissements de type f, une copie de l'accord du gestionnaire de réseau pour la mise en service du système photovoltaïque.
- Pour les investissements de type g, une preuve de la surface de toiture récupérant les eaux pluviales (40 m² minimum). Cette preuve peut être par exemple un plan de maison avec indication des surfaces, une vue google maps,...
- Une attestation sur l'honneur qu'aucune autres primes d'autres organismes ne vous ont été octroyés (hormis de la Région wallonne pour les travaux de types a, b, c, d et e) pour les primes sollicitées. Si d'autres primes vous ont été octroyées, il faudra alors le signaler par écrit pour calculer le plafonnement des primes communales.

4. Déclaration du demandeur :

Le soussigné déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi des primes et y souscrire sans réserve ;
- Que toutes les données renseignées sur ce formulaire ainsi que sur les annexes sont exactes.

Fait de bonne foi à le

Signature du demandeur